

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : Mrs. P.MOREAU, T.PELLOUX, H. ROCHAS, D. USSEGLIO-THOMASETTI,
Mmes. S. BOIS-MARIAGE, B. SORREL, N. SOUTON,

EXCUSES : Mme N. CHEDAL-ANGLAY, M. E. EYRAUD

ABSENTS : M. H. GUYAUX

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2020

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

COMMISSION COMMUNALE CCID

Madame le Maire explique à l'assemblée le pourquoi de cette commission communale et son rôle. Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants.

De ce fait, elle propose les membres suivants :

Membres titulaires :

Nadine SOUTON (16/03/1949)
Patrick MOREAU (12/01/1950)
Sylvie BOIS-MARIAGE (15/11/1955)
Philippe DILIGENT (08/10/1973)
Rocco SOUZONI (20/08/1948)
Jean-Michel SOUTON (14/12/1948)

Membres suppléants :

Patrice FETAZ (18/11/1969)
Jean-Paul FRELY (06/07/1963)
Henri PORTIER (18/05/1969)
Joël REYMOND (28/08/1972)
Henri ROCHAS (01/12/1959)
François RONDI (20/08/1955)

Après en avoir délibéré, l'assemblée APPROUVE les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants.

DEMANDE DE SUBVENTION ACCA

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de la part de l'ACCA communale afin de pouvoir continuer à installer des miradors (déjà 3 en place) comme préconisé par la fédération des chasseurs.

Madame le Maire propose d'octroyer 300 € sur présentation de facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder cette subvention de 300 € à l'ACCA communale.

PROPOSITION DE COURS DE YOGA

Madame Le Maire fait part du courrier reçu de Delphine BOULET membre de Santé Yoga pour dispenser des cours dans notre commune moyennant la possibilité d'une salle avec l'objectif de 10 personnes. Le coût serait de 180 € à l'année et de 80 € le trimestre. Elle propose les cours soit le mardi soit le mercredi.

Après échange, il est proposé de répondre dans les conditions suivantes :

Le jour retenu serait le mercredi,

Le lieu : Petite salle espace Georges Talbot moyennant 40 € par mois,
Le ménage sera à sa charge en fin de séance si nécessaire,
Récupération des clefs le mardi en mairie pour mise en marche, l'hiver, du chauffage et retour des clés le mercredi après le cours.
Enfin, c'est elle qui se charge de la publicité dans les boîtes à lettres de la Commune.
Un courrier sera fait en ce sens.
Après en avoir délibéré, les membres présents **APPROUVENT** les conditions qui ont été discutées pour la mise en place de cours de yoga dans la commune.

TRAVAUX CIMETIERE

Madame le Maire expose à l'assemblée des devis reçus concernant :

- La réfection du mur du cimetière (côté Cure où il manque beaucoup de pierres et l'angle de ce dernier au niveau de l'entrée le long de la route de l'Eglise).
- Mise en place d'un béton désactivé au niveau du jardin du souvenir et du monument aux morts ceci afin d'éviter la repousse importante et constante de l'herbe.

Le coût de ce devis s'élève à 17 694 € HT (9943€ pour le mur et 4725 € pour le béton désactivé).

Madame le Maire précise que c'est une approche et qu'une demande de devis complémentaires sera faite.

Elle précise à cet effet que nous pouvons bénéficier d'une aide de 45% de la part du département pour des travaux de rénovation du cimetière communal.

Après concertation les membres présents autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches pour demander les subventions évoquées.

REVISION DES CHARGES LOCATIVES

Madame le maire précise qu'outre les loyers, nous facturons des charges locatives qui sont de 12€ depuis plusieurs années. Ces charges n'ont jamais été revalorisées (gestion qui nous est facturée par l'agence qui s'occupe de la gestion dont le rôle est aussi la recherche de locataire, le contrat de location, contact si besoin travaux...).

Elle propose donc de passer à 15€/mois à partir du mois de septembre 2020 pour les locataires suivants : Mme REWEL, Mme LAJUS et M DUTRAZ.

Après en avoir délibéré, les membres présents **APPROUVENT** l'augmentation des charges locatives.